

CERISE Pro – Procédure de transfert inter-établissements des données élèves

a. État des lieux

L'application CERISE Pro gère actuellement les données des élèves au sein de leur établissement d'enseignement professionnel. Les données de chaque établissement sont stockées dans des tables, préfixées par leur code UAI, qui leur sont propres. Ainsi, chaque CERISE Pro est parfaitement « étanche » par rapport aux autres.

Cependant, un élève pouvant être amené à changer d'établissement une ou plusieurs fois au cours de sa scolarité (pour une nouvelle année scolaire ou en cours d'année), les utilisateurs de CERISE Pro (enseignants et leurs inspecteurs) souhaiteraient la mise en place d'un protocole d'échange des données d'un établissement à un autre, afin que le nouvel établissement accueillant l'élève puisse récupérer ses données (évaluations, situations professionnelles, fichiers...). Il faut également prévoir le cas de figure où un élève ayant quitté le système scolaire souhaite récupérer les données de son passeport professionnel.

b. Principe général de fonctionnement du transfert

La procédure de transfert d'un élève implique deux établissements :

- l'établissement « d'origine » de l'élève, dans lequel sont présentes les données à transférer, et dans lequel l'élève concerné doit être désactivé pour que le transfert soit possible ;
- l'établissement « de destination », dans lequel le nouvel élève a été inséré, et dans lequel les données doivent être transférées.

Pour qu'un transfert soit possible, il faudra que les deux établissements aient autorisé la réception/émission de données extérieures. Cette autorisation sera paramétrable dans l'application CERISE Pro, à la discrétion de chaque établissement utilisateur. Par défaut, les transferts de données ne seront pas autorisés.

Le transfert de données sera réalisable quel que soit l'ordre dans lequel seront effectuées les opérations de désactivation de l'élève dans son établissement « d'origine » et d'insertion dans son établissement « de destination ».

Quand un élève sera désactivé dans CERISE Pro, ses données seront conservées au sein des bases de l'établissement pendant une période de six mois à l'issue de laquelle elles seront totalement supprimées si l'élève n'a pas été réactivé ou transféré entre temps.

Lors de l'importation d'un nouvel élève dans un établissement, nous renseignerons en particulier trois champs dans la table « UAI_eleves » :

- le champ « ancienRNE » contiendra l'UAI de l'établissement d'origine de l'élève. Cette information est issue des fichiers SIECLE ;
- le champ « unqid » contiendra un identifiant unique propre à chaque élève sur l'ensemble de l'application CERISE Pro, permettant ainsi de retrouver l'élève même après un changement d'établissement. Pour créer cet identifiant, nous effectuerons une double procédure de cryptage-hashage sécurisée et non réversible de l'INE, qui est le seul identifiant unique contenu dans les fichiers SIECLE. Ainsi, nous serons sûrs d'avoir une correspondance exacte avec l'élève, tout en garantissant que l'INE lui-même ne sera pas stocké dans nos tables, et ne pourra pas être utilisé ailleurs.
- le champ « nouvelEleve » sera utilisé pour indiquer le statut de l'élève. Il pourra avoir les valeurs suivantes :
 - 1 : L'élève a été importé récemment, et peut recevoir des données issues d'un autre CERISE Pro.
 - 0 : L'élève est présent dans le CERISE Pro de cet établissement depuis plus de six mois, il n'est plus susceptible de recevoir des données extérieures.
 - [DATE] : L'élève a fait l'objet d'un transfert de données à la date indiquée.
 - changementDiplome : L'élève ne prépare plus le même diplôme que dans son établissement d'origine, aucune donnée ne peut être transférée car les référentiels sont différents.

Pour faciliter les transferts, nous utiliserons une base tierce, contenant une table qui répertoriera l'ensemble des élèves désactivés dans les différents établissements CERISE Pro, ainsi que leur établissement d'origine (celui qui contient leurs données). Ainsi, après l'ajout d'un nouvel élève dans CERISE Pro, nous chercherons dans cette base tierce pour trouver s'il existe dans un autre CERISE Pro.

L'alimentation de cette base se fera en temps réel, lors des imports effectués par l'administrateur de CERISE Pro dans le module Importer des fichiers :

- Lorsqu'un import désactivera un élève dans un établissement, son identifiant unique sera ajouté dans la table de référencement des élèves désactivés.
- Lorsqu'un import réactivera un élève au sein du même établissement, son identifiant unique sera retiré de la table de référencement des élèves désactivés.

La procédure de récupération des données d'un élève sera effectuée par un script lancé quotidiennement. Ce script parcourra les établissements et vérifiera s'il existe des données à récupérer pour chacun des élèves dont le champ « nouvelEleve » sera égal à 1.

S'il existe des données, et que les deux établissements concernés ont autorisé la réception/émission de données extérieures, alors les données de l'élève concerné seront transférées dans son nouvel établissement, avant d'être supprimées de l'établissement d'origine.

Le script se chargera également de modifier la valeur du champ « nouvelEleve » pour les élèves concernés :

- 0 lorsque la date d'entrée de l'élève sera supérieure à six mois ;
- [DATE] lorsqu'un transfert aura été effectué.

Un autre script, lancé selon une périodicité hebdomadaire, aura la charge de nettoyer chaque établissement en supprimant les élèves désactivés depuis plus de 6 mois. Aucune donnée ne peut alors plus être récupérée pour ces élèves. Le script les supprimera également de l'index des élèves désactivés.

Lorsque les données de l'élève seront supprimées définitivement de l'établissement (soit suite à un transfert, soit lorsque que la période de six mois pendant laquelle ses données sont conservées est échue), l'élève n'a plus accès à cette interface.

L'administrateur de chaque CERISE Pro disposera d'une interface lui permettant de visualiser un état des lieux des transferts réalisés dans les 6 derniers mois, des élèves en attente de transfert et des transferts impossibles à réaliser avec la raison.

c. Données transférées par élève :

Lors d'un transfert, nous ne mettrons pas à jour les données de l'élève en lui-même (informations de compte ou d'identité). Les données qu'il est pertinent de conserver d'un établissement à l'autre sont celles concernant ses évaluations et ses situations professionnelles.

Pour les évaluations, les données à transférer sont contenues dans trois tables :

- «UAI_evaluations » contient les données globales sur l'évaluation : titre, date, niveau, diplôme et auteur. Lorsque nous transfèrerons les données, l'auteur de l'évaluation sera remplacé par un utilisateur générique nommé « ancien établissement ».
- «UAI_resevals » contient les résultats d'évaluation par compétence et par élève.
- « UAI_commentairesevals » contient le commentaire saisi pour une évaluation et pour un élève

Pour les situations professionnelles, les données à transférer sont contenues dans deux tables :

- « UAI_situationspro » contient les données des fiches descriptives niveau BAC des situations professionnelles rencontrées par l'élève au cours de sa formation (classe, PFMP...) ainsi que l'auteur de l'évaluation, le résultat et le commentaire associé ;
- « UAI_situationsprobep » contient les données des fiches de situations pro adaptées au référentiel du BEP ainsi que l'auteur de l'évaluation, le résultat et le commentaire associé.

Pour les situations professionnelles, nous copierons également l'ensemble des fichiers joints (au format zip ou pdf), qui auront été ajoutés par l'élève lui-même.

d. Interface de récupération du Passeport Pro

Lorsqu'un élève est désactivé dans un établissement, il garde la possibilité d'accéder à CERISE Pro durant 3 mois, en se connectant avec ses anciens identifiants. Lorsqu'un élève désactivé se connecte, il n'a alors plus accès qu'à ce seul module pour lui permettre de télécharger ses données.